

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin  
80 avenue Baudin  
87000 Limoges  
05 55 08 17 52  
[limousin@fondation-patrimoine.org](mailto:limousin@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur



### MAIRIE DE CORRÈZE

1 Place de la Mairie  
19800 Corrèze  
05 55 21 25 21  
[mairie.correze@wanadoo.fr](mailto:mairie.correze@wanadoo.fr)  
[www.mairie-de-correze.fr](http://www.mairie-de-correze.fr)



### ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE CORRÈZE ET SES ENVIRONS

1 Place de la Mairie  
19800 Corrèze  
05 55 21 21 00  
[contact@correze-histoire-patrimoine.fr](mailto:contact@correze-histoire-patrimoine.fr)  
[www.correze-histoire-patrimoine.fr](http://www.correze-histoire-patrimoine.fr)

### ► Nos partenaires



## ► Je donne !

**Pour la restauration des**

# Monuments de Corrèze

Corrèze (19)



Collecte patrimoine religieux  
**75%**  
de réduction d'impôt

Retrouvez tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Sauvegarder les monuments emblématiques de Corrèze

### ◆ ◆ LE PROJET

En 2017, la commune de Corrèze a fait réaliser un diagnostic complet de l'ensemble de ses édifices inscrits (église Saint-Martial, chapelle des Pénitents Blancs et porte Margot). À la suite de cela, une mission a été confiée à un architecte du patrimoine pour assurer la mise en valeur de ces trois monuments. L'état sanitaire a confirmé par ailleurs la nécessité de travaux de restauration importants, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments, qui vont être réalisés en trois tranches distinctes. Un tel phasage des travaux permettra en effet de laisser un lieu de culte toujours disponible pour les différentes manifestations culturelles, tout en assurant à la commune un équilibre financier sur l'ensemble de l'opération.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint Martial, dont les origines remontent au XII<sup>ème</sup> siècle, a subi de multiples reconstructions comme celle du clocher au XIV<sup>ème</sup> siècle et XVII<sup>ème</sup> siècle, ou adjonctions, telle la sacristie et trois chapelles latérales au XVII<sup>ème</sup> siècle ainsi que l'extension nord au XIX<sup>ème</sup> siècle ; elle est inscrite depuis 1972. La chapelle des Pénitents blancs, construite au XVIII<sup>ème</sup> siècle, inscrite depuis 1988.

Quant à la porte de la ville, dite porte Margot, elle date du XV<sup>ème</sup> siècle et figure parmi l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1927.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Ces travaux constituent une lourde charge pour le budget communal. C'est pourquoi le conseil municipal de la commune de Corrèze, par l'intermédiaire de l'association Histoire et Patrimoine de Corrèze et ses environs, dont les buts sont la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine local, a décidé de faire appel à la Fondation du Patrimoine, afin de lancer un appel aux dons. Celui-ci est ouvert à tous, habitants, entreprises, associations et amis de la commune de Corrèze. Tout don est important et significatif de son attachement à la commune.

Montant des travaux	1,2 millions d'euros
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	Second semestre 2021



© Commune de Corrèze

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Monuments de Corrèze

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/76215](http://www.fondation-patrimoine.org/76215)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine - Délégation LIMOUSIN (adresse au dos) accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine - Corrèze**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66% au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre